

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/03/17/2022031560/justel>

---

Dossier numéro : 2022-03-17/33

## Titre

17 MARS 2022. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 22 février 2021 relatif aux mesures de protection contre les organismes de quarantaine aux végétaux et aux produits végétaux et modifiant des dispositions diverses en matière d'organismes nuisibles

Source : AGENCE FEDERALE POUR LA SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE

Publication : Moniteur belge du 09-06-2022 page : 49863

Entrée en vigueur : 19-06-2022

---

## Table des matières

Art. 1-2

---

## Texte

Article [1er](#). A l'article 9 de l'arrêté royal du 22 février 2021 relatif aux mesures de protection contre les organismes de quarantaine aux végétaux et aux produits végétaux et modifiant des dispositions diverses en matière d'organismes nuisibles, les modifications suivantes sont apportées :

1° dans le paragraphe 2, alinéa 1er, les mots " 15 février de l'année d'utilisation " sont remplacés par les mots " 31 mai de l'année précédant l'année d'utilisation " ;

2° dans le paragraphe 2, alinéa 3, les mots " 30 novembre de l'année précédant l'année d'utilisation " sont remplacés par les mots " 15 février de l'année d'utilisation ".

[Art. 2](#). Le ministre qui a la sécurité de la chaîne alimentaire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.